



Divorce, diffamation et injures par courrier et mail

Par **busata**, le **29/05/2008** à **12:53**

je suis en procédure de divorce accepté en requête conjointe. Le dossier a été déposé au TGI de Papeete début février. J'ai du quitter Tahiti le 28/01/2008 pour rentrer en métropole ou je suis sans emploi, sans logement(logé gratuitement chez des amis) et sans véhicule. Mon épouse s'est engagé a me verser 500 euros/mois du 01/02/2008 au 30/06/2008 inclus(elle gagne l'équivalent de 4000euros/mois net. Passé ce délai je ne bénéficierais que du RMI.rn1- Compte tenu de ma situation très précaire, suis-je en droit de lui demander des indemnités compensatoires?rn2-Par ailleurs, mon épouse s'est permise d'envoyer a chacun de mes amis et a mon père des lettres injurieuses et diffamatoires a mon égard. Aujourd'hui je suis en froid avec mon père qui m'interdis de voir ma mère atteinte de la maladie de Elzeimer. Que puis je faire pour qu'elle répare ce préjudice?rnMerci de pouvoir répondre à mes attentes et à ma détresse.

Par **novice43**, le **29/05/2008** à **13:02**

Bonjour,rnrnConsultez un avocat et si vous n'en avez pas les moyens, vous pouvez demande l'aide juridictionnelle. Renseignez vous auprès de l'accueil du tribunal de grande instance de votre ville.rnrnCordialement,